



Stratégie nationale de solidarité dans le cadre du CIDE



Septembre 2018

Table des matières

Préface	3
Introduction	5
Objectifs	6
1. Contribuer au développement du capital humain	6
2. Accroître le pouvoir de mutualisation	6
3. Mobiliser les ressources	7
4. Appuyer les projets collaboratifs	7
Les principes de base	7
1. L'équité	7
2. La transparence	8
3. La mutualisation	8
4. La redevabilité	8
5. Le Financement axé sur les résultats	9
Orientations opérationnelles	10
1. Collecte et mobilisation des ressources	10
2. Organisation des cotisations	12
3. Gestion des ressources	14
a) Comité de gestion	14
b) Validation des dépenses	16
c) Publication des dépenses	16
d) Suivi des dépenses	16
4. Modalités de financement des projets collaboratifs	17
5. Gestion des cas sociaux	18
6. Gestion des litiges	20
Charte de solidarité CIDE	20

Préface

La Solidarité peut apparaitre un concept vide s'il n'est pas véritablement traduit en actions qui renforcent le potentiel de relèvement entre les individus ou les communautés. Depuis sa création en 2016, le Groupe CIDE (Compétence Intelligence Développement et Expertise) a placé la **solidarité** comme la plus grande valeur de son action afin de permettre une mutualisation des moyens intellectuels, financiers et physique à la résolution des problèmes de développement

Aujourd'hui, l'apparition des grands mouvements sur l'économie positive qui nous obligent à regarder le long terme et à travailler aussi pour les générations futures va fortement se bâtir sur notre capacité actuelle à développer des mécanismes de solidarité durable en faveur du collectif. Dans le CIDE, mon rêve est justement celui de doter les pays des valeurs qui permettront petit à petit à se retourner en interne pour développer une vraie solidarité solidifiant la cohésion entre les hommes et les femmes à positiver leur avenir .

La solidarité s'impose donc à notre groupe comme une vraie valeur de restauration et de construction d'une chaîne de relèvement, comme une voie à suivre pour à la fois rétablir l'équilibre social mais aussi mettre en place un écosystème qui va fortement impacter notre entourage. Se soucier de tout le monde, permettre une mutualisation des efforts autour des questions communes et surtout s'inspirer de l'intelligence collective pour résoudre nos propres problèmes de développement seront les piliers de notre vision durant les prochaines années.

Ce document, travaillé par la section Gestion des ressources conduite par **Joseph Decca Kasongo** dans le cadre de notre programme intelligence collaboratif (PIC) CIDE-Solidarité, va permettre une amorce des nos mécanismes de solidarité interne qui vont, très certainement nous permettre de combler le vide actuel et va se consolider fortement en création des richesses avec l'engagement de tous les Cidiens

et Cidiennes dans une vision partagée de voir toujours le collectif l'emporter sur le long terme. Ce travail est donc un chemin vers la mobilisation et la redistribution des ressources et qui porte le socle des volontés altruistes à réduire les disparités, les exclusions et à mettre en place un espace de relèvement collectif

Michel Muvudi, Team Leader

Introduction

Le CIDE est une plateforme de développement fondée sur la solidarité, la mutualisation des capacités et la facilitation pour le développement du capital humain.

Du fait de son élargissement et des difficultés de ses membres pour subvenir aux besoins de développement du capital humain, les initiatives en matière de solidarité interne se multiplient dans plusieurs directions. Si elles peuvent constituer un facteur de motivation pour les CIDIENS et les CIDIENNES, malheureusement, elles se réalisent de manière ponctuelle et ciblée pour résoudre des questions isolées. Elles sont, parfois, isolées et limitées par manque de cadre de coordination et de structuration durable soutenu par une répétition

Conscients de l'intérêt de nous impliquer ensemble en faveur de la solidarité et la mutualisation des Cidiens et Cidiennes, nous voulons formaliser les différentes actions de solidarité de notre plateforme.

Dans le cadre de son développement et de son épanouissement, le CIDE s'est fixé cinq objectifs à atteindre parmi les quels : « mettre en place et développer des projets collaboratifs durables ». Pour y arriver, la plateforme se trouve dans l'obligation de mobiliser les ressources et de fédérer ses membres autour de cet idéal et rendre les membres véritablement acteurs principaux de leur programme de développement à travers un mécanisme d'appropriation.

Ce manuel énonce les principes de base et la stratégie de solidarité dans le cadre du CIDE. Son contenu comprend quatre grands points qui sont développés :

- Les objectifs de la stratégie de solidarité Cidienne
- Les principes de base
- Orientations opérationnelles
- Charte de solidarité CIDE

Objectifs

1. Contribuer au développement du capital humain

La plupart des scientifiques, particulièrement des économistes reconnaissent que les compétences de la main d'œuvre d'un pays représentent un de ses atouts concurrentiels les plus importants. Le CIDE doit promouvoir et investir plus et mieux dans l'humain pour préparer le développement de demain qui va permettre un retour d'investissement. C'est cet impératif urgent et prioritaire que les Cidiens et les Cidiennes s'attacheront à mettre en lumière, en soulignant l'importance des investissements dans l'humain pour la croissance économique, mais aussi pour le développement, la stabilité et la sécurité.

2. Accroître le pouvoir de mutualisation

« La mutualisation n'est pas uniquement destinée à faire des économies d'échelle, mais doit être envisagée comme un outil performant pour le développement du CIDE ». Un projet qui a du sens est un projet auquel adhèrent plus facilement tous ses acteurs. Pour les Cidiens et les Cidiennes, la mutualisation apparaîtra ainsi sous son meilleur jour, comme un élément de valorisation, plutôt qu'une charge de travail. Il faudra donc lever les résistances, les blocages grâce à une communication interne renforcée. Tout doit être clair, limpide : Les TL, GP et CP doivent expliquer le sens, les valeurs, les objectifs, et les modalités qui vont être employées. Il faut rassurer : la

mutualisation fait peur à nombre de personnes, car cela touche aux habitudes, aux modes de travail, aux relations humaines, à la capacité de chacun de s'adapter et au droit de chacun de trouver dans le groupe des espaces pour résoudre les problèmes rencontrés.

3. Mobiliser les ressources

La plateforme gestion des ressources considère la mobilisation des ressources comme un besoin vital pour CIDE car cette plateforme se veut principalement une plateforme de l'interne. Sans se limiter uniquement à l'aspect de collecte des fonds, le CIDE développera les aspects couvrant la mobilisation des ressources en général et consacrera le renforcement du partenariat, dans l'appui des programmes collaboratifs, comme une priorité pour les acteurs du CIDE.

4. Appuyer les projets collaboratifs

Les ressources mobilisées dans le cadre de la mutualisation et des contributions des Cidiens et Cidiennes, en plus de contribuer à la résolution des problèmes sociaux, aideront à appuyer le développement des projets collaboratifs qui seront initiés par les différentes coordinations sous le leadership du Team Leader et des coordinations provinciales.

Les principes de base

1. L'équité

La gestion de la caisse de solidarité tiendra compte de l'équité. Les différences dans le fonctionnement et l'apport des coordinations ou de groupes définis d'un point de vue social, économique, démographique ou géographique seront prise en compte et corrigées les cas échéants. Une caisse au niveau nationale servira de péréquation pour soutenir les provinces faibles mais aussi encourager les provinces performantes dans la mise en place des programmes collaboratifs.

2. La transparence

Il est fort souhaitable de trouver un mode de calculs de répartition des charges accessible à la compréhension de tous. Car la suspicion est tenace... Pour dissiper tout doute qui persisterait sur l'utilisation des deniers, la solution est de mettre en place, des personnes intègres, honnêtes, moralement aguerries pour la gestion de la caisse de solidarité. En plus la gestion des différents compte sera publique, visible par tous les membres qui visiteront le site officiel du CIDE (www.cide-rdc.org) et qui peuvent y trouver des informations relatives aux différentes caisses de solidarité.

La gestion de la caisse de solidarité ne doit pas se faire par une seule personne, mais bien au contraire par un comité provincial et national constitué d'au moins 5 personnes choisies parmi les membres actifs et selon un mandat de deux ans renouvelables une fois. Ce comité doit comprendre aussi des femmes. Le choix des membres se feront par vote

3. La mutualisation

Un faire ensemble, respectueux de nos valeurs partagées au service de tous. Une mutualisation prospective et ouverte sur le projet collaboratif. Une méthode commune de conception et de recherche d'efficacité des solutions. Une concertation associant l'ensemble des acteurs. Une communication transparente et performante interne et externe. Un processus clair d'élaboration de la proposition technique et de prise de décision.

4. La redevabilité

- Les comités de gestion informent et consultent les membres au sujet des normes adoptées, des programmes et projets à entreprendre, ainsi que des mécanismes mis à disposition pour répondre aux préoccupations.

- Les comités de gestion impliquent les membres dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et les tiennent informés du déroulement de ceux-ci lors des cafés rencontres
- Les comités de gestion impliquent les membres dans le contrôle du respect des normes et modalités d'utilisation des ressources ainsi que leur mise à jour.
- Les comités de gestion établissent un rapport sur l'utilisation des ressources, au moins une fois par an, à l'intention des membres. Le compte-rendu peut être formalisé de différentes manières.
- Les comités de gestion permettent et encourage aux membres de déposer des plaintes et de demander réparation sans crainte.
- Les comités de gestion déclarent s'engager à respecter et à promouvoir les modalités de financement des projets collaboratifs et sociaux.
- Les comités de gestion fixent un cadre de redevabilité pour les membres.
- Les comités de gestion établissent et réexaminent périodiquement leurs normes, les modalités d'utilisation des fonds et font les feedback.

5. Le Financement axé sur les résultats

Le financement axé sur les résultats est le mode de financement qui sera utilisé pour booster nos différents projets collaboratifs et rendre compétitifs nos coordinations. Le financement axé sur les résultats est un outil puissant susceptible d'apporter à terme des changements importants aux activités et projets collaboratifs du CIDE. Il est fondé sur une philosophie claire et explicite, soit la priorité donnée aux besoins et aux choix des CIDIENS et CIDIENNES. Sur le plan stratégique, le financement axé sur les résultats force à mieux connaître les coûts et les résultats des nos interventions. Les coordinations doivent définir des résultats à atteindre avec les moyens dont elles disposent.

Orientations opérationnelles

1. Collecte et mobilisation des ressources

La collecte effective et la mobilisation des ressources débiteront par le lancement de la caisse de solidarité au mois **de Novembre 2018**. Les ressources du CIDE seront mobilisées de plusieurs manières, en misant principalement sur les efforts de ses membres. Le CIDE étant une plateforme qui se veut indépendant, va focaliser ses efforts sur la production interne. Le CIDE refuse d'être un groupe qui bâtit son évolution par la mendicité, étant donné que cette pratique a montré ses limites. Aucun pays, aucune communauté ne s'est développée en étant mendiant. Pour apporter un changement substantiel à nos projets et programmes collaboratifs, l'effort de chaque CIDIEN et CIDIENNE sera mis en contribution. Cela dénote de la crédibilité de notre Groupe.

Pour mobiliser les ressources en interne, nous allons mettre en place une caisse de solidarité faite des cotisations mensuelles des membres, chacun selon ses capacités. Celle-ci assurera la mutualisation des membres effectifs et permanents du CIDE. Elle nous aidera en outre de témoigner notre solidarité. En fin cette caisse permettra de soutenir les différents projets et programmes collaboratifs qui seront définis lors des rencontres et soumis au comité national pour appui-conseil.

Chaque coordination provinciale, ville, territoire lancera sa caisse de solidarité selon les principes évoqués. Les membres constitutifs de la coordination mettront les moyens ensemble, une caisse commune, à travers les cotisations volontaires des membres et les montants seront toujours communiqués lors des rencontres mais aussi mis en ligne sur le portail web du CIDE. Nous pousserons chaque Cidien à pouvoir se sentir interpellé et impliqué dans le développement et l'accroissement de la mutualisation, à travers cette caisse de solidarité.

Au niveau national, la mobilisation des ressources passera également par la mise en place d'une caisse nationale de solidarité qui sera alimentée par 10% des contributions des caisses provinciales et par la mobilisation des ressources faite en interne et en externe. En dehors de soutenir le financement des programmes collaboratifs contenus dans le plan stratégique du CIDE, cette caisse qui se veut national servira de caisse de péréquation pour favoriser l'équité dans le fonctionnement des coordinations, villes et territoires. La caisse de solidarité nationale sera gérée par un comité national de gestion présidé par la direction du CIDE-solidarité et mis sous la responsabilité du conseil d'administration.

Il faut noter que les dons, legs ne seront pas refusés s'ils sont donnés dans le but d'accroître les capacités des coordinations. Mais cela doit rester dans le strict respect de l'idéal du CIDE et non une opportunité pour se faire un nom au CIDE. Les Cidiens et les Cidiennes doivent intégrer que seuls les efforts internes et la participation de chacun permettront le bon développement de la caisse de solidarité mise en place par le CIDE.

En plus des ressources collectées par les cotisations des membres, les fonds seront également mobilisés à travers :

- ✓ l'organisation des manifestations et activités dans le cadre de l'épanouissement et développement du CIDE : formations
- ✓ Les produits issus des dividendes de nos projets collaboratifs : Cybers cafés, transport, ventes de cartes, chaînes des motos ou taxis bus, élevage ou champs, commerce, ...
- ✓ Les publications des membres à travers le CIDE édition : avec le lancement et l'ouverture de la maison CIDE édition, les membres effectifs et externes utiliseront cet outil pour non seulement le développement scientifique du CIDE, mais également la mobilisation des ressources pour la plateforme. La mise en place effective du CIDE édition permettra à la plateforme de posséder

une revue et des journaux qui faciliteront aux scientifique et jeunes de pouvoir trouver un espace de publication. Les ressources qui seront générées à travers cet outil permettront au CIDE de renforcer sa caisse de solidarité et de financer ses projets collaboratifs.

- ✓ La livraison des livrables et autres documents administratifs du CIDE : par une contribution fixé ou volontaire pour le développement de la caisse de solidarité.
- ✓ Les donations extérieures et intérieures constitueront également une source de mobilisation des ressources pour les CIDE. Toutes donation qui sera acceptée par le CIDE ne demandera pas de contres parties qui violent les principes, les idéaux et la vision du CIDE.

La situation des caisses de solidarité doit être rendu publique à chaque rencontre et les dépenses doivent se faire de manière transparente après approbation des membres.

2. Organisation des cotisations

Les ressources mobilisées dans le cadre du CIDE, à travers les cotisations et autres sources, appartiennent aux Cidiens, et à eux seuls. Chaque coordination, ville et territoire organisera sa caisse de solidarité propre. La caisse de chaque entité sera approvisionnée principalement par les cotisations régulières de ses membres. L'organisation pratique des cotisations dans les différentes entités sera faite de manière autonome. Les réalités des provinces étant différentes, les coordonateurs provinciaux, en concertation avec tous les membres de la coordination, au cours des cafés rencontres, définiront de manière claire les modalités de cotisations, en tenant comptes des réalités du milieu. Ces modalités concernent :

- (i) La fréquence de cotisation : Les cotisations seront mensuelles dans chaque coordination et les membres sont appelés à apporter chacun ce qu'il peut selon ses capacités. Les appuis de la caisse nationale se feront selon les besoins exprimés par les coordinations provinciales.
- (ii) Le montant à cotiser : Il n'existe pas un montant standard pour toute l'étendue nationale. Chaque entité (province, ville, territoire) fixera **un montant minimum** pour ses membres. Ce montant ne doit pas être une émanation du coordonateur de l'entité, mais plutôt une décision motivée et concertée de tous les membres. Lors de la fixation, les membres participants tiendront compte non seulement du niveau de revenu des membres mais également de leur volonté à pouvoir réaliser concrètement les projets collaboratifs qu'ils se sont convenus.
- (iii) **Un élément important à signaler est que ces cotisations ne porteront pas un caractère obligatoire.** Elles appelleront plus la volonté de participer à la mutualisation et la solidarité des Cidiens et Cidiennes. Ainsi, après fixation, les membres se sentiront totalement libre de pouvoir adhérer à cette initiative ou d'y renoncer clairement. Toutefois, il sera important de sensibiliser les membres à contribuer à cette caisse pour arriver à renforcer la solidarité autour des questions collectives de développement.
- (iv) Le suivi des cotisations : Le comité de gestion qui sera mise en place dans chaque entité, procédera à des rappels réguliers et motivera ses membres à assurer régulièrement leurs cotisations et à encourager les membres en règles. Les modalités pratiques de ces messages de sensibilisation et de rappel seront réfléchies dans chaque coordination et mise en œuvre en fonction des contraintes locales.

Au niveau national, la caisse de solidarité sera approvisionnée par les cotisations des cadres du niveau national (les gestionnaires des plateformes (GP) et le team leader) et le 10% des contributions réalisées dans chaque coordination provinciale. Comme dit précédemment au niveau des entités, les modalités de cotisations se fixeront de manière concertée au cours d'une réunion de coordination nationale :

- ✓ En tenant compte de leur responsabilité et rôle pour le fonctionnement et le développement du CIDE, les membres de la coordination nationale fixeront une fréquence raisonnable de leur cotisation. Il sera également utile d'insister sur la régularité de ces cotisations pour faciliter la réalisation du plan stratégique du CIDE et d'appuyer le fonctionnement des différentes coordinations provinciales, urbaines et territoriales.
- ✓ Pour le montant à cotiser : Il dépendra de la fréquence de cotisation qui sera adoptée (annuelle, trimestrielle, mensuelle ou encore hebdomadaire). A ce niveau de responsabilité, on se limitera à fixer un **montant minimum**, accessible et qui tiendra compte des objectifs à atteindre. Il est à noter que chaque membre qui voudrait contribuer un montant supérieur à ce minimum sera encouragé à le faire, dans l'intérêt de l'organisation.
- ✓ Même au niveau national, les cotisations restent volontaires, libres et dénuées de tout caractère obligatoire.

3. Gestion des ressources

a) Comité de gestion

Comme énoncé ci-dessus, chaque coordination provinciale (ville, territoire) aura un comité de gestion composé des « **sages** ». Ce comité de gestion de la caisse de solidarité sera constitué, d'au moins cinq (5) personnes selon le niveau de développement de chaque province, y compris le coordonnateur provincial qui le préside. Il sera aidé par un secrétaire comptable et un trésorier qui seront choisis par

les pairs. Le CP coordonne le comité et jouera le rôle d'ordonnateur des finances en collaboration avec les autres membres du comité, après avis de l'assemblée lors des rencontres mensuelles.

Ci-dessous les tâches majeures que devraient accomplir le comptable et le trésorier :

Le comptable aura pour tâches principales :

- (i) L'enregistrement de toutes les opérations comptables ;
- (ii) Etablissement des outils de gestion ;
- (iii) Etablissement des comptes mensuels et annuels (bilan, ...) ;
- (iv) Il assure la relation entre la coordination CIDE et la banque ;
- (v) Il présente régulièrement, en concertation avec les membres du comité, à l'assemblée la situation financière.

Le trésorier quant à lui :

- (i) Il n'est pas un simple caissier, il est gestionnaire responsable des fonds du CIDE ;
- (ii) Il établit le budget prévisionnel nécessaire au bon fonctionnement du CIDE en tenant compte des projets collaboratifs à réaliser ;
- (iii) Il soumet les choix financiers à faire au comité et à l'assemblée pour validation et décision.

Le comité ainsi formé se réunira mensuel pour évaluer l'évolution des cotisations et la gestion de la caisse.

Au niveau actuel du développement du CIDE, nous aurons 29 comités provinciaux de gestion des caisses de solidarité à travers toute l'étendue nationale du pays.

Au niveau national, un comité national de gestion de la caisse de solidarité sera mise en place. Il sera piloté par le directeur du programme CIDE-Solidarité. Ce comité sera étoffé par au moins 5 membres choisis parmi les membres de la coordination qui sont actifs et engagés et deux administrateurs.

Les membres des comités de gestion doivent être connus et leur noms transmis pour validation au Team Leader sur proposition du conseil d'administration

b) Validation des dépenses

Concernant la validation des dépenses, le comité installé dans chaque coordination et au niveau national seront chargés de délibérer sur les sorties. La validation se fera en présence de tous les membres qui constituent le comité de gestion de la caisse de solidarité. Au niveau national, avec l'appui du Team Leader, les dépenses seront décidées et fixées par le comité national. Au niveau provincial par contre, le Team Leader jouera le rôle de guide. Il sera sollicité par les coordinations pour aider à trancher les difficultés franches. Pour les grandes dépenses, l'avis de l'assemblée sera sollicité. Le montant au-dessus duquel le comité sollicitera l'assemblée pour décision sera fixée au niveau de chaque coordination, lors d'un café rencontre approprié.

c) Publication des dépenses

Pour la gestion de la caisse, les outils seront tenus par les différents comités ci-dessus décrits. Pour des raisons de transparences, les livres de caisses du comité national et des comités provinciaux seront mis en ligne sur le site officiel du CIDE. Ils seront mis à jour régulièrement après chaque mouvement. Sur le site du CIDE, un onglet spécial sur la caisse de solidarité sera ajoutée et permettra à tous les visiteurs, interne ou externe au CIDE, de voir les mouvements de la caisse de solidarité tant au niveau provincial que national.

Tous les gestionnaires comptables et les CP seront capacités sur l'utilisation de l'outil internet en rapport avec la mise en place du livre de caisse et l'actualisation des données comptables qui seront logées en ligne.

d) Suivi des dépenses

En interne, le comité de gestion de la caisse suivra régulièrement les dépenses engagées dans le compte du CIDE. Chaque coordination s'organisera pour choisir les

membres qui seront chargés du suivi trimestriel de l'utilisation des fonds par le comité et faire rapport au groupe.

En plus de ces moyens de suivi interne, les différents livres de caisses de chaque coordination placés en lignes permettront à tout membre, où qu'il se trouve et à n'importe quel moment de surveiller l'utilisation des fonds destinés aux activités CIDE. Les incohérences et/ou irrégularités constatées par les membres seront informées aux gestionnaires pour correction et régularisation.

4. Modalités de financement des projets collaboratifs

Les programmes et projets collaboratifs seront financés selon les modalités clairement bien définies :

- ✓ Chaque province peut lancer un projet collaboratif suivant une fiche qui sera développée et partagée à tous.
- ✓ Les fonds des différentes coordinations et de la caisse nationale seront logés à la banque dans un compte ouvert au nom du CIDE et sur lequel, le coordonnateur et un membre du Comité de gestion sont signataire. Le PCA et l'EUP (CIDE) se chargeront de procéder à l'ouverture des comptes pour chaque coordination et pour le niveau national. Après ouverture des comptes, les procurations de gestion seront transmises aux concernés. Chaque comité (à tous les niveaux) désignera les personnes responsables de la gestion du compte en banque, de préférence les membres du comité ci-dessus installés.
- ✓ Pour financer le projet collaboratif, la coordination provinciale, avec tous les membres réunis en assemblée lors des cafés rencontres, définira le projet en question. Le projet doit être décrit, même à minima, concerté c'est-à-dire ayant reçu l'approbation par consensus de la majorité de membres. Le projet doit être jugé faisable, réalisable par tous les membres. Le coût estimatif du

projet doit être calculé au préalable et le degré de financement en interne ressorti. Le gap à combler doit être estimé et discuté avec le niveau national pour évaluer la capacité de couverture par la caisse de péréquation ou par d'autres provinces. Dans un premier temps il s'agira des projets simples, accessibles et réalisables par les coordinations. Des projets pour un petit investissement dans les provinces : élevages, agriculture, cybercafés, cabines téléphoniques, taxis motos ou taxis bus, ... Le choix du projet dépendra de l'intelligence des membres de chaque coordination et de sa rentabilité. Chaque province/coordination reste libre dans le choix et la gestion de son projet.

La contribution du niveau national aux projets collaboratifs des provinces dépendra des impondérables de gestion : la disponibilité du projet, de la faisabilité du projet, du niveau de mobilisation locale des ressources pour la réalisation de ce projet, du gap à combler par la caisse de péréquation et d'autres provinces.

5. Gestion des cas sociaux

La caisse de solidarité permettra également d'intervenir dans la gestion des cas sociaux. Etant donné l'étendue du social, les domaines bien spécifiques sont définis dans un premier temps pour l'intervention du CIDE :

- ✓ Décès
- ✓ Appuis à la formation des membres
- ✓ Organisation des formations pour les membres

Décès: Les moyens mobilisés étant faible, le CIDE ne peut intervenir que lors du décès d'un membre ou dans le cas de décès d'un membre de famille de première catégorie (parents, enfants) et chaque coordination sera souveraine dans la décision à prendre. Les membres doivent se mobiliser pour être en règle avec les cotisations afin d'espérer l'intervention de l'association en cas de problème. Un montant standard pour l'appui social du CIDE sera fixé au préalable par chaque coordination pour éviter

la discrimination et l'inégalité dans le traitement des dossiers. Il faut noter que selon les cas, les cotisations ponctuelles peuvent être sollicitées pour suppléer à cet appui substantiel si nécessaire. Le comité national pourra également participer, selon les besoins, pour appuyer les provinces dans la gestion des cas sociaux.

Autres interventions sociales : Selon les besoins exprimés et après analyse, approbation et validation des dossiers par les membres du comité et l'assemblée générale, Le CIDE pourra intervenir dans certains dossiers et y apporter des solutions selon les moyens :

- ✓ Participer à la contribution pour aider un membre dans la poursuite des études : Le niveau actuel du CIDE ne lui permet pas d'octroyer des bourses à ses membres pour poursuivre les études au pays ou à l'étranger. Dans certaines situations jugées urgentes et bénéfiques pour un de ses membres, le comité national peut intervenir après concertation. Les comités provinciaux peuvent également être associés à cette mobilisation ponctuelle des fonds pour servir une cause.
- ✓ Aider un membre dans le renforcement des capacités pour l'obtention d'embauche. Ce sont des cas spécifiques qui nécessitent une évaluation au cas par cas et dont l'approbation relèvera du comité de gestion. Il est très complexe de prédéfinir ces genres des situations. Lorsqu'un cas social de ce genre est soumis au CIDE, il est de la responsabilité du comité de la caisse de solidarité d'en juger la pertinence et la possibilité pour la coordination provinciale ou nationale de pouvoir intervenir.

Tous les cas de figure concernant la gestion du domaine social ne seront pas exploités à ce niveau. Il appartient donc aux différents comités de gestion de la caisse de solidarité de rester dynamique et cohérent pour la gestion correcte de cas sociaux.

6. Gestion des litiges

Les litiges enregistrés dans le cadre du CIDE seront traités en interne. Les problèmes générés dans cadre de la gestion de la caisse de solidarité seront résolus à l'amiable.

Les cas difficiles seront portés à la connaissance du conseil d'administration du CIDE et au Team Leader qui tranchera.

Charte de solidarité CIDE

Du fait de l'ouverture au monde de nos sociétés et des difficultés de nos institutions dans le développement du capital humain, les initiatives en matière de formation et de renforcement des capacités en cours d'emploi se multiplient depuis plusieurs d'années. Si elles peuvent être facteurs de dynamisme pour nos Cidiens, ces démarches sont, parfois, isolées et limitées par manque de moyens et de collaborations.

Principe général : CIDE a vocation de renforcer le développement du capital humain et d'agir par des actions de solidarité, auprès de ses membres du fait du cloisonnement de l'information, de manque de moyens, de l'ignorance, etc.

- ✓ L'action du CIDE est définie en concertation avec tous ses membres effectifs ;
- ✓ Les actions de solidarité du CIDE sont indépendantes de tout groupe politique, économique, ethnique et confessionnel.
- ✓ Elles visent à répondre aux besoins sociaux et de financement des projets collaboratifs destinés à renforcer son autonomie et à améliorer les conditions de vie de ses membres;
- ✓ Le CIDE intervient toujours à la demande des coordinations provinciales, par une aide d'urgence ou par des projets collaboratifs à long terme ;
- ✓ Les actions du CIDE sont menées dans le respect des principes d'éthiques et des Droits de l'homme, et en excluant tout projet visant un intérêt particulier ethnique, politique, partisan ou religieux.

- ✓ Les membres du CIDE, à n'importe quel niveau, mettent en application concrète les projets décidés par le Groupe.
- ✓ Chaque membre du CIDE adopte et s'engage à respecter les principes définis par cette Charte